



## Déclaration liminaire des représentants des personnels de la FSU CDEN du jeudi 9 novembre 2023

### *Partie premier degré*

#### **Quel bilan pour cette rentrée dans notre département ?**

A cette rentrée encore, pour la huitième année consécutive, notre département a globalement scolarisé moins d'élèves dans les écoles maternelles et élémentaires : moins 569 d'après le tableau de bord départemental mis à notre disposition.

C'est le chiffre le plus important du 21<sup>e</sup> siècle. Derrière cette donnée, il convient de comprendre ce qui se passe dans notre département.

Nous avons analysé toutes les générations d'élèves visibles sur la page 13 du tableau de bord.

Une première conclusion s'impose : les générations de 2006 à 2021, les cohortes d'élèves nés une même année scolarisés dans les écoles publiques s'accroissent (de +2% à +10%) entre le début de maternelle et fin de l'élémentaire. En général, ces cohortes d'élèves d'une même année s'établissent entre 2300 et 2900 élèves.

En revanche, nous constatons au plan départemental comme national un double phénomène :

- le départ d'une importante cohorte de CM2 en 6<sup>ème</sup> : le nb de CM2 baisse de 168. En effet, la cohorte des 2012 était plus importante que celle des 2013, en CM2 cette année.
- un affaissement des naissances depuis 2016 (nous sommes ainsi passés de plus de 3200 naissances annuelles avant 2016 à environ 2800 actuellement). Cela se traduit par un moindre nombre d'élèves arrivant en maternelle.

Ces deux effets cumulés expliquent en grande partie la chute d'effectifs constatée à cette rentrée. Mais ce ne sont pas les seuls. Les effectifs ardéchois sont érodés par d'autres éléments.

**Tout d'abord, l'instruction en famille**, qui après avoir triplé ces six dernières années commence à se rétracter. Ce phénomène ôte près de 200 élèves des écoles publiques ardéchoises, soit près d'1% des effectifs. Plusieurs éléments pourraient expliquer cette prise de recul par rapport aux services publics : la crise du COVID, le sous investissement dans les services publics, l'image de l'école, le consumérisme scolaire, l'éloignement du service public d'éducation... Nous ne disposons pas des éléments d'appréciation mais nous avons alerté sur cette hausse qui perdurait jusqu'à l'an passé malgré les restrictions affichées par le ministère en la matière.

**Ensuite, la multiplication d'écoles hors-contrat**, qui représentent près de 8% des écoles privées, nous interroge au plus haut point. Quatre nouvelles écoles ont ouvert en 3 ans. Nous ne disposons pas du détail des effectifs de ces écoles dans le tableau de bord départemental.

**Autre élément : la scolarisation des élèves de moins de trois ans.** Elle a été divisée par 8 en 20 ans pour s'établir à seulement 220 élèves de 2 ans scolarisés dans le public à cette rentrée. Il y a 20 ans, les écoles ardéchoises en scolarisaient 1800, soit la moitié d'une génération.

Aujourd'hui, au-delà du désinvestissement massif de l'Etat dans cette scolarisation, au nom de divers dogmes comptables vernis de changement de règles de comptabilisation, c'est le privé, pourtant trois fois plus petit que le public, qui scolarise le plus d'élèves de 2 ans .

Ce n'est pas normal que le service public soit relégué sur ce point. Les familles doivent pouvoir scolariser leur enfant dès 2 ans dans les écoles publiques ardéchoises, et les bénéficiaires d'une scolarisation précoce sont nombreux.

Si l'école publique scolarisait proportionnellement le même taux d'enfants de 2 ans que le privé, ce serait 858 élèves de 2 ans supplémentaires qui devraient être inscrits. A taux d'encadrement égal aux autres classes (le fameux Elèves/Classes), il faudrait une quarantaine de postes de plus pour scolariser ces élèves.

Le devoir des partisans de l'école pour toutes et tous reste d'encourager la scolarisation dès le plus jeune âge partout sur le territoire ardéchois, dans les écoles publiques. La règle qui interdit la comptabilisation des enfants de moins de trois ans en dessous de 600 m d'altitude et hors REP est responsable de cette situation et elle doit être abandonnée : tous les élèves de 2 ans doivent être comptabilisés ! Cela permettra au service public de disposer des moyens permettant d'assurer pleinement la scolarisation des plus jeunes qui ne sont pas que des chiffres : ils méritent toute l'attention de l'Etat qui, par principe comptable, ignore leur existence au sein de nos écoles.

Dernier élément d'analyse, si le public perd 2,6 % des ses effectifs à la rentrée dans le premier degré, cette proportion est bien moindre dans le privé : moins 1,7%.

**Il est nécessaire d'ajouter une analyse qualitative à ces premières remarques sur les effectifs d'élèves car les nombres et moyennes ne font pas tout.**

**Côté traitement de la difficulté scolaire**, nous constatons qu'en dix ans, un seul poste d'enseignant spécialisé dans l'aide aux enfants en difficulté (les maîtres E) aura été créé dans le secteur de Lablachère où 1000 élèves n'avaient aucun suivi du Réseau d'Aide aux élèves en difficulté (les RASED) depuis 2007.

Ce ne sont pas les seuls élèves qui restent sur le bord du chemin puisqu'un tiers des écoles ardéchoises ne bénéficie pas de l'intervention des Réseaux d'Aide aux élèves en difficulté. En cause, la suppression d'un tiers des postes RASED entre 2008 et 2012. Dix ans après, sur le terrain, on mesure pleinement les conséquences de la règle comptable (encore une) du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Les premiers touchés, ce sont les plus fragiles des élèves ardéchois. Le nouveau ministre a beau s'exclamer dans les médias qu'il y a 20% d'élèves en difficulté à l'entrée en 6ème, nous lui rappelons qu'ils le sont déjà en CP et que plutôt que faire le coup des fondamentaux, qu'on n'a jamais cessé d'enseigner au passage, de la lutte contre le harcèlement, qu'on peut aussi traiter avec des rééducateurs (les fameux maîtres G) qu'on n'a plus en Ardèche depuis 8 ans, il ferait mieux de se pencher un peu sérieusement sur les besoins des écoles : des moyens humains et de la formation, de la vraie, pour aider les élèves fragiles, pas des coups de com'.

Dans le privé, ça va bien mieux, merci, puisqu'il y a 1 enseignant spécialisé pour 430 élèves. Dans le public, c'est 1 pour 783 élèves !

Pour assurer un traitement équitable entre ces deux secteurs, il faudrait créer 22 postes d'enseignants spécialisés dans le public dès à présent. Avec la quarantaine de postes pour les 2 ans que nous avons évoqué tout à l'heure, ça fait déjà une belle dotation pour tout juste équilibrer entre privé et public le mode de prise en charge des élèves de 2 ans et des élèves en difficulté.

Autre possibilité, transformer le million d'euros dévolu au Pacte (c'est à dire le travailler plus de quelques-uns pour gagner plus) en postes RASED : nous avons fait le calcul, ça représenterait 2 maîtres E (spécialisé dans les difficultés d'apprentissage) et 1 maître G (spécialisé dans les problèmes de comportement) supplémentaires dans chaque circonscription d'Ardèche !

**Puisqu'on parle de l'aide aux élèves, nous tenons à signaler au CDEN que notre département a l'immense honneur de ne plus disposer de médecin scolaire à cette rentrée pour les 43 445 élèves des écoles et collèges publics et privés.**

Mais alors que faire par exemple en cas de suspicion de troubles des apprentissages, en cas de situation préoccupante dans une école ? La réponse est dans la lettre d'information de la

DSDEN : remplir un papier (un de plus) avec les parents, se faire aider des RASED (s'il y en a) et inviter les parents à consulter... à titre privé bien évidemment !

**Côté remplacements dans le premier de degré**, malgré les années 2020 et 2021 complexes, le nombre de journées non remplacées reste au-delà des 1500 par an, c'est-à-dire qu'il manque une dizaine de postes de remplaçants pour couvrir les besoins. Ce n'est pas en déplaçant la très très maigre formation des enseignants hors temps de travail comme le souhaite le ministre que le problème sera résolu. D'ailleurs, qui autour de cette table peut concevoir que l'Etat se résigne à ne plus former ses personnels sur leur temps de travail ? Vaut-on demander aux infirmières d'apprendre à soigner durant leurs vacances ? Aux policiers d'apprendre à enquêter durant leurs congés ? En réduisant la formation à une offre hors temps de travail, il crée les prémices d'une inégalité d'actualisation des connaissances de la profession et, par conséquent, de prise en charge des élèves.

### *Partie second degré*

Puisque l'objet de ce CDEN est de faire le bilan de la rentrée, alors disons-le clairement, **l'école et ses personnels ne vont pas bien**. Chaque rentrée est pire que les précédentes, comme en témoigne la souffrance des personnels et les démissions qui augmentent proportionnellement à la dégradation des conditions de travail, d'enseignement, et à la perte de sens de nos métiers.

**Face aux difficultés de la rentrée, c'est devenu une habitude, c'est le déni qui l'emporte dans la communication officielle** : ainsi, à la suite du ministre, monsieur le directeur académique, vous affirmiez dans la presse locale « [qu']en Ardèche, tous les élèves [auraient] un professeur à la rentrée ». Or, comme les années précédentes, nous pouvons témoigner que des professeur(e)s - auquel(le)s il faut ajouter des personnels médico-sociaux et administratifs - manquaient dans de nombreux collèges et lycées du département. Sur la forme, nous nous permettons d'alerter sur les effets délétères d'une communication officielle qui s'éloigne dangereusement de la réalité vécue par les personnels et qui contribue à accroître leur défiance envers leur institution.

Sur le fond, comment pourrait-il en aller autrement avec la grave crise d'attractivité de nos métiers et la poursuite des suppressions de postes ? Devenir professeur(e) en France, c'est être assuré d'avoir un salaire parmi les plus faibles d'Europe, mais aussi les classes les plus chargées et un temps de travail parmi les plus élevés !

**La revalorisation « historique » des salaires n'a pas eu lieu**, quoiqu'en dise, là encore, la propagande ministérielle diffusée massivement à la rentrée. Pour 70% des professeur(e)s, elle reste inférieure à l'inflation ; elle acte donc la poursuite de la baisse des salaires réels. Comme l'a montré une étude récente, la notion même de carrière est une illusion, dans la mesure où « *les gains apportés par les promotions d'échelon sont globalement annulés par l'inflation avant que la promotion suivante ne survienne.* » Cela revient à monter un escalator qui descend ! De plus, ce que le ministère persiste à appeler revalorisation, repose essentiellement sur des primes forfaitaires non prises en compte pour le calcul des retraites.

Ce déclassement salarial est encore plus violent pour les enseignant.es contractuel.les, les assistant(e)s d'éducation et les assistant(e)s d'élèves en situation de handicap. Car si la CDIsation permet enfin à ces personnels de se projeter d'une année sur l'autre, cela se fait bien souvent à temps incomplet, donc à salaire moindre. Quant aux grilles d'évolution indiciaires, lorsqu'elles existent (ce n'est pas le cas pour les AED), elles relèvent du mépris pur et simple.

**La réponse qui consiste à prendre prétexte de la faiblesse des salaires des enseignant(e)s pour proposer un « pacte » invitant à travailler plus tout en fragilisant nos statuts est une provocation !** Ce n'est pas pour rien que la totalité des organisations syndicales s'y sont opposées. En individualisant encore davantage nos missions et nos rémunérations, en mettant nos collègues en concurrence, sous l'arbitrage des chef(fe)s d'établissement, le pacte éloigne toute perspective de revalorisation commune, abîme les collectifs de travail et creuse les inégalités salariales. Autre signal alarmant, la réalisation de certaines missions obligatoires est désormais conditionnée au volontariat des personnels chargés de les mettre en œuvre (c'est le cas du dispositif « devoir fait », devenu obligatoire pour les élèves de 6<sup>e</sup> mais sans financement prévu autre que le pacte). **Les missions de service public doivent bénéficier des moyens dédiés à leur exécution !**

**En matière de remplacement, le gouvernement se défait sur les personnels d'une situation dont il est le premier responsable.** Avec la priorité mise en œuvre pour les remplacements de courte durée (RCD) dans le cadre du « pacte », ce sont désormais les équipes qui sont mises sous pression pour travailler plus d'un côté et, pour réduire leurs absences de l'autre. **La mise en place et le suivi par l'administration d'un taux d'absence et de remplacement pour chaque établissement met en péril la poursuite de nombreux projets pédagogiques (voyages scolaires, sorties, etc.) ainsi que la formation continue des personnels, renvoyée intégralement hors temps de service l'an prochain.** Déjà réduite à peau de chagrin, c'est l'arrêt de mort de cette dernière qui vient d'être prononcé. Dans quelle profession la formation continue serait-elle à suivre après une journée de travail ou pendant les congés ? Aucune sauf à l'Éducation nationale ! **Nous mettons en garde contre la tentation d'imposer des formations obligatoires en dehors du temps du travail, ce qui ne pourrait qu'accroître les tensions. La formation est un droit et une nécessité, pas une punition !**

**Par ailleurs, nous alertons en particulier les parents d'élèves sur la tromperie que constitue le dispositif de RCD.** Lorsque n'importe quel professeur peut remplacer au pied levé n'importe quel autre, sans nécessairement connaître les élèves, ni les progressions pédagogiques, ni respecter le volume horaire des matières, où est l'intérêt des élèves ? Ce n'est pas un dispositif de remplacement, mais de garderie ! Quant à la prise en charge par des AED (dans leur temps de travail), cela existe déjà, cela s'appelle la permanence. Nous rappelons que les difficultés en matière de remplacement sont le fruit de choix politiques qui ont privilégié les suppressions de postes et réduit le nombre de TZR.

C'est dans ce climat déjà bien morose que **nous avons eu la stupeur et l'effroi d'apprendre l'assassinat de notre collègue Dominique Bernard 3 ans après celui de Samuel Paty.** Nous sommes désormais devenus des cibles pour ce que nous représentons en tant qu'enseignant(e)s ! Si nous saluons les nécessaires et bienvenus témoignages de soutien de la part de l'institution, des élus, des parents, des élèves parfois, nous sommes profondément inquiets des dérives qu'il risque d'engendrer. **La réponse du tout sécuritaire consistant à bunkeriser les collèges et les lycées (par des dispositifs policiers et de vidéo surveillance, par la multiplication d'exercices alerte attentats, etc.) ne résoudra pas les problèmes de violence et d'insécurité que rencontrent parfois les élèves et les personnels.** Au contraire, elle ne peut que conduire à accroître les tensions, en renforçant un climat de défiance généralisé. Le filtrage des entrées avec l'ouverture des sacs des élèves par les AED qui a été mis en place dans certains établissements après le 13 octobre est à cet égard inacceptable. Les AED ne sont pas des agents de sécurité. Qui peut croire qu'un tel dispositif empêchera un élève d'apporter une arme s'il lui en venait l'idée ? En revanche, nos élèves en ont témoigné, tout le monde se sent installé dans un climat de suspicion généralisé. Il en va de même pour la lutte contre le harcèlement, plutôt que des dispositifs répressifs et des protocoles inadaptés au fonctionnement de l'institution scolaire, nous demandons plus de professionnels d'éducation, plus de suivi médico-social (avec des assistant(e)s sociales, des infirmier(e)s, psychologues, médecins scolaire). La prévention est un travail de fond qui

demande du temps et des moyens supplémentaires pour accompagner les personnels, les élèves, les familles.

**La tentation de transformer l'école pour en faire un outil de mise au pas autoritaire de la jeunesse est particulièrement alarmante.** Après l'annonce par M. Amrane de sa volonté d'expérimenter le **port de l'uniforme dans des collèges ardéchois**, c'est désormais le Service National Universel (SNU) qu'on installe sur le temps scolaire, en classe de seconde. Sur la forme, à mi-chemin entre colonie de vacances et camp militaire (avec lever des couleurs, uniforme et garde à vous), le séjour de cohésion de 12 jours proposé aux élèves pose de gros problèmes organisationnels, logistiques et sanitaires, comme en ont témoigné les nombreux et sérieux dysfonctionnements relevés par la presse depuis le début du dispositif, l'Ardèche ne faisant pas exception (citons les malaises à répétition lors des cérémonies de garde à vous). Sur le fond, sous couvert d'éducation à la citoyenneté et de mixité sociale, **le SNU est un projet éducatif au coût exorbitant qui disqualifie les enseignements scolaires au profit d'une conception autoritaire de l'éducation, le tout imprégné d'un simulacre de culture militaire.** Sa mise en œuvre à marche forcée pour les élèves de seconde désormais sommés de choisir entre 2 semaines de stage ou de SNU est inacceptable. Nous dénonçons également l'organisation par la DSDEN de « rallyes citoyens » à destination des collégiens ardéchois qui, comme son nom ne l'indique pas, consiste notamment en un partenariat avec l'Armée, qui préfigure le SNU. Nos élèves ont besoin d'école, pas d'armée !